Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20261103-DCM2026_075-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi trois novembre deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 26 octobre 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Rémi BLANCHARD, Vanessa MORIN, François NEVEU, Adjoints, Didier QUINTIN, René DAULY, conseillers délégués, Anne-Cécile BODENES, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Régis LANCIEN, Aurélie MASSON, Solenn MEURO, Élodie MICHEL, Miguel REBOURS, Conseillers.

Absents excusés : Ségolène CLAVERIE (pouvoir à Vanessa MORIN), Jerôme CHEVRIER (pouvoir à Aurélie MASSON), Damien POSSEME (pouvoir à Laurence MAHÉ), Christelle VARGIU (pouvoir à François NEVEU), Christophe BOITARD (pouvoir à Didier QUINTIN)

Secrétaire de séance : Solenn MEURO

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19
Absents : 5

DCM2026/075 : ACQUISITION CHARIOT D'ENTRETIEN ÉCOLE

Madame le Maire informe l'assemblée que le chariot de ménage actuel à l'école n'est plus adapté aux besoins et aux évolutions d'entretien des locaux.
Le devis suivant est présenté :

Entreprise	Proposition	Montant HT	TVA	Montant TTC
SARL Claude CHENU	Chariot Medio	973,11 €	194,62 €	**1 167,73 €**

Madame le Maire précise que le montant de cette acquisition est prévu au budget :
- Opération 279 – Groupe scolaire
  - Chapitre 21 : immobilisations corporelles
    - Article 2188 : autres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **DECIDE d'accepter le devis de la société Claude CHENU pour l'acquisition d'un chariot de ménage pour l'école pour un montant de 973,11 € HT soit 1 167,73 € TTC**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant.**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20261103-DCM2026_075-DE

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire
Laurence MAHÉ,

Secrétaire de séance :
Solenn MEURO